

CONSEIL REGIONAL
13 et 14 février 2020
DELIBERATION

**Pacte d'accessibilité et Contrat d'action publique Etat et Région :
Etat d'avancement un an après leur signature le 08/02/2019**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 21 janvier 2020, s'est réuni le vendredi 14 février 2020 à l'hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (jusqu'à 16h30), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 15h30), Madame Mona BRAS, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU (jusqu'à 19h), Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 15h30 et après 17h40), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 17h45), Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 10h50), Madame Laurence FORTIN (jusqu'à 19h), Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 17h), Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 17h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 16h30), Madame Claire GUINEMER (à partir de 9h50), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h30), Madame Elisabeth JOUNEUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h20), Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 17h45), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 16h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 19h), Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT (jusqu'à 17h35), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 9h50 puis de 11h30 à 12h40 et de 14h10 à 14h40), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (jusqu'à 15h30), Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 17h45), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 16h30), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 14h40), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (jusqu'à 9h30 puis après 11h30), Madame Hind SAOUD, Madame Renée THOMAÏDIS (jusqu'à 16h20), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN (jusqu'à 17h), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX (jusqu'à 19h), Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Monsieur Roland JOURDAIN à partir de 16h30), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Gaëlle VIGOUROUX jusqu'à 19h00), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bertrand PLOUVIER puis à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC à partir de 19h), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH jusqu'à 19h00), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 15h30 à 17h40), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 17h45) Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Laurence FORTIN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 19h), Monsieur Karim GHACHEM (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 17h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à

Madame Martine TISON à partir de 16h30), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT jusqu'à 17h35 puis à Monsieur André CROCQ), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 16h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Thierry BURLOT à partir de 19h), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL à partir de 17h35), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON jusqu'à 16h30), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS de 9h50 à 11h30, puis après 14h40), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER), Monsieur Stéphane PERRIN (pouvoir donné à Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT à partir de 15h30), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC de 14h40 à 16h30, à Madame Agnès LE BRUN jusqu'à 17h45, puis à Monsieur Marc LE FUR), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Monsieur Christian LE CHEVALIER de 9h30 à 11h30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Renée THOMAÏDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 16h20), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 17h), Madame Gaëlle VIGOUROUX (pouvoir donné à Monsieur Eric BERROCHE à partir de 19h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 3 février 2020 ;

Vu l'avis de la commission « Education, formation et emploi » en date du 5 février 2020 ;

Vu l'avis de la commission « Aménagement du territoire » en date du 6 février 2020 ;

Vu l'avis de la commission « Développement durable » en date du 6 février 2020 ;

Vu l'avis de la commission « Economie, agriculture et mer, Europe » en date du 7 février 2020 ;

Vu l'avis de la commission « Culture et vie associative » en date du 7 février 2020 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 10 février 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE de la communication de ce rapport.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD



Direction Générale des Services

Session du Conseil régional
Février 2020**Pacte d'accessibilité et Contrat d'action publique Etat et Région :
Etat d'avancement un an après leur signature le 08/02/2019**

Le 8 février 2019, Région et Etat ont signé le pacte d'accessibilité et le contrat d'action publique pour la Bretagne.

Ces contrats résultaient de deux chantiers ouverts par le Conseil régional, en étroite association avec les collectivités de Bretagne, pour donner corps aux engagements pris par le Gouvernement de garantir aux territoires de l'Ouest des contreparties à la fin du projet de Notre Dame des Landes et aux déclarations du Président de la République qui avait proposé la mise en œuvre de « pactes girondins » entre Etat et territoires.

Ces contrats entre Etat et Région reconnaissent que les spécificités bretonnes justifient une mise en œuvre différenciée des politiques publiques.

Il s'agit pour l'Etat d'une approche nouvelle et exigeante. Sa reconnaissance dans les contrats a été obtenue au terme d'une négociation énergique. Sa mise en œuvre depuis un an ne demande pas moins de détermination pour dépasser toutes les complexités ou parfois les résistances.

Dans cette phase de mise en œuvre, comme dans la précédente, la force de la gouvernance bretonne de l'action publique, notamment au sein de la CTAP, la qualité des relations partenariales entre l'Etat en région et les territoires, et la convergence de vue et d'action des collectivités et de leurs élus au service de la Bretagne, ont permis de faire avancer la grande majorité des projets retenus dans ces contrats et ainsi de donner une traduction réelle et opérationnelle au principe de différenciation.

C'est ce qui permet de présenter un premier bilan du pacte d'accessibilité et du contrat d'action publique un an après leur signature. L'objectif de ce point d'étape est de faire état des premiers résultats obtenus sans viser l'exhaustivité des travaux qui sont engagés.

Les collectivités bretonnes et la Région au premier chef avaient souligné le caractère inachevé du mouvement de différenciation et considéré que ces contrats étaient une première étape vers un « pacte girondin ». Le premier bilan ici présenté, confirmant que le mouvement est engagé, permet d'envisager sa poursuite qui passe à la fois par la mise en œuvre de l'ensemble des engagements pris et par l'ouverture d'une nouvelle étape de déploiement. Cette dernière pourrait permettre d'ouvrir des projets nouveaux, dans des domaines nouveaux et avec une participation plus large d'autres niveaux de collectivités territoriales. L'élaboration du projet de loi 3 D (décentralisation, différenciation, déconcentration) pourra donner l'occasion de prolonger les discussions entre l'Etat et les collectivités de Bretagne pour porter des propositions nouvelles.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Le Président,

Loïc CHESNAIS-GIRARD

Le pacte d'accessibilité : des résultats concrets

Né en réponse au retrait du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes, le pacte d'accessibilité s'est structuré à partir des propositions communes formalisées dans une lettre ouverte signée par les président.e.s de départements et région et les 59 président.e.s d'EPCI de Bretagne, enrichies d'échanges en CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique).

Un an après sa signature, les résultats du pacte d'accessibilité concernent l'ensemble de ses volets. Les acquis en termes d'investissements financiers de l'Etat sont à mettre au crédit du pacte d'accessibilité dans un contexte national où l'exécution des volets mobilité des CPER est prolongée par l'Etat jusqu'en 2022.

1. Prolonger les engagements pris pour l'accessibilité ferroviaire de la Bretagne

S'agissant du volet ferroviaire, le pacte confirme que placer Brest et Quimper à 3h de Paris, 1h30 de Rennes est un objectif partagé par l'Etat, et engage de premières étapes en ce sens :

- Le comité de pilotage du projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire (LONBPL) a ainsi validé le processus des études prévues par le pacte, notamment pour l'amélioration de la desserte Rennes Nantes par Redon, permettant de desservir l'ensemble de la Bretagne Sud, jusqu'à Quimper. Il a aussi confirmé la nécessité de définir une trajectoire d'amélioration de la desserte Rennes - Brest en cohérence avec l'objectif de mettre Brest à 3h de Paris à long terme.
- Les échanges sur les conditions d'augmentation du nombre de TGV bolides vers Brest tout en préservant la desserte actuelle sont engagés avec SNCF.
- Les études sur l'aménagement du nœud ferroviaire rennais se poursuivent pour garantir la fluidité du trafic vers l'Ouest.

2. Améliorer la desserte routière du centre Bretagne et de la pointe bretonne

Dans le domaine routier, la mise à 2x2 voies de la RN 164, condition du désenclavement du centre Bretagne, se poursuit à un rythme sans précédent (40 M€ /an à parité Etat – Région) avec le lancement de deux nouveaux chantiers en 2020 (Merdrignac et Plémet) après celui de Rostrenen en 2019.

3. Renforcer l'attractivité aéroportuaire de la Bretagne

En matière aéroportuaire, une obligation de service public a été mise en place entre Orly et Quimper par arrêté de la Ministre des transports en avril 2019. Le financement annuel moyen par l'Etat (1,1 M€), la Région (1,5 M€), le département (300 000 €) et l'agglomération quimpéroise et certains EPCI de Cornouaille (458 000 €) a permis la reprise de la liaison aérienne fin novembre.

A Rennes, le transfert en pleine propriété à la Région du foncier de l'Etat nécessaire à l'extension de l'aéroport de Rennes Saint Jacques a été acté dans la loi de finances et sera effectif en 2020.

4. Renforcer la place des ports bretons dans le réseau européen de transports

Concernant le renforcement des ports bretons dans le réseau européen de transports, la collaboration des services de la Région Bretagne et de l'Etat en 2019 a permis :

- Le financement de projets portuaires par le biais du MIE (mécanisme pour l'interconnexion en Europe) ;
- L'adaptation des ports en vue du Brexit.

Grâce à l'engagement de l'Etat, une partie du dernier budget lié au MIE a été destinée aux ports du réseau global européen. La Région Bretagne s'est saisie de cette opportunité et deux dossiers ont été élaborés avec l'appui des services de l'Etat en vue de l'obtention de soutiens financiers pour le développement des ports de Saint Malo et de Brest-Roscoff. Le projet pour améliorer des conditions d'accès nautiques, les impacts environnementaux et énergétiques du projet de modernisation du Terminal Ferry du Naye à Saint Malo a ainsi été retenu (subvention de 550k€HT sur un budget de 1,1M€HT).

Dans la perspective du Brexit, plusieurs actions ont été conduites par les services de l'Etat, de la Région, les exploitants et les compagnies maritimes, pour garantir la fluidité, la sécurité, la sûreté des échanges de marchandises et des personnes. L'adaptation des ports de St Malo et de Roscoff a été entreprise pour permettre le rétablissement des contrôles douaniers, sanitaires, phytosanitaires et vétérinaires. La Région Bretagne a ainsi soutenu en 2019 les investissements nécessaires à l'adaptation des infrastructures dans les ports de Roscoff (860 K€) et Saint Malo (900 K€) : création de voiries et de locaux pour réaliser les contrôles supplémentaires. Les concessionnaires de la Région Bretagne ont également effectué les démarches nécessaires pour obtenir de nouveaux agréments - poste d'inspection frontalier, point d'entrée désigné, point d'entrée communautaire - par les services de l'Etat. Pour réaliser les contrôles douaniers et sanitaires, les effectifs des différents services de l'Etat se sont renforcés localement. Enfin l'Etat comme la Région Bretagne se mobilisent pour développer et interfacer les systèmes informatiques pour dématérialiser les procédures et faciliter le passage sur les terminaux.

5. Accompagner la mobilité du quotidien et la transition écologique et solidaire

Les collectivités bretonnes prennent des initiatives nombreuses et de toute nature pour favoriser les alternatives à la voiture solo. L'Etat en soutient 35 au total via les différents appels à projets lancés dans le cadre de la démarche France Mobilités.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) promulguée en décembre 2019 permet aux employeurs de verser un forfait mobilité (non fiscalisé et non chargé) aux salariés privilégiant le covoiturage. Pour accompagner la mobilité du quotidien et la transition écologique et solidaire, la Région viendra abonder l'aide apportée par l'entreprise à chaque salarié.

Les quatre syndicats départementaux d'énergie bretons appuyés par l'ADEME et le Conseil régional développent un réseau de stations GNV destiné aux poids lourds: 5 stations publiques sont actuellement en service, et une vingtaine en projet, essentiellement le long de la RN 12 et de la RN 165.

Le contrat d'action publique pour la Bretagne : des avancées nationales

Fortes des déclarations du Président de la République proposant de faire de la Bretagne un « laboratoire d'une action publique » renouvelée et « une région pilote du nouveau rôle de l'État », la Région a proposé de travailler à de nouvelles modalités de mise en œuvre de l'action publique en Bretagne. Ces propositions, inspirées de celles du groupe de travail mobilisé au sein du Conseil régional, ont été partagées en CTAP.

Le contrat d'action publique pour la Bretagne expérimente de nouvelles modalités de mise en œuvre des politiques publiques avec plus de concertation, de mutualisation, de déconcentration, voire des délégations de compétences. L'ambition est de mieux articuler politiques nationales et locales dans le sens d'une plus grande subsidiarité.

Le contrat d'action publique constitue une première étape marquant une volonté partagée de renforcer l'efficacité de l'action publique en Bretagne, d'abord entre l'Etat et la Région, mais ouvre la porte à l'association d'autres niveaux de collectivités locales. C'est pourquoi, il est piloté au sein de la CTAP.

Les engagements du contrat d'action publique portent sur l'ensemble des politiques publiques représentant un enjeu pour la Bretagne et s'inscrivent ainsi dans la Breizh Cop. Les avancées semblent souvent de petits pas, en particulier les avancées nationales, mais elles ouvrent la voie à la différenciation et offrent des perspectives à valoriser dans la durée.

1. L'accélération des transitions écologiques et énergétiques prenant appui sur la gouvernance bretonne

Dans le domaine des transitions écologique et énergétique, la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques laissera la place en septembre 2020 à l'Assemblée Bretonne de l'Eau. Cette nouvelle instance sera élargie aux nouveaux opérateurs de l'eau que sont les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), mais aussi aux représentants du monde économique et à la société civile. Elle pourra voter des contributions et des motions sur des sujets à enjeux pour la Bretagne, tels que la future programmation des fonds européens, la fiscalité environnementale, ou la cohérence des politiques publiques.

L'Agence bretonne de la biodiversité a été créée en 2019 et s'installera dans les prochains mois à Brest, où s'est tenu son premier conseil d'administration le 14 janvier. L'objectif de cette nouvelle agence est de mieux coordonner les actions mises en œuvre pour préserver la biodiversité, de travailler avec les scientifiques et d'impliquer tous les acteurs du territoire pour que ce sujet ne soit pas réservé aux seuls experts ou initiés.

La déclinaison régionale du nouveau programme national de financement de la rénovation énergétique des logements se met en place en tenant compte du réseau de plateformes d'appui à la rénovation qui maille le territoire breton. La Région Bretagne portera ce nouveau service d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements (SARE) pour préserver la péréquation régionale qui a prévalu jusqu'alors. Elle a également obtenu le maintien de son réseau de plateformes et des emplois associés. Il s'agit désormais d'atteindre collectivement les objectifs fixés, à savoir rendre accessible à tous les bretons le service complet d'accompagnement de rénovation énergétique d'ici 2023.

2. Le confortement du modèle breton de cohésion et d'aménagement solidaire du territoire

Pour renforcer le modèle de cohésion sociale, la Préfète de Région a proposé que l'organisation territoriale des services de l'Etat en Bretagne prévoie une délégation de compétence de l'Etat au Conseil régional dans les domaines de la jeunesse, de la vie associative et du sport. La négociation est en phase conclusive sur la partie jeunesse et vie associative. Avec cette délégation de compétence, les associations s'adresseront à un interlocuteur unique, la Région, pour le financement des actions de formation. Il en sera de même pour le réseau d'information jeunesse.

En matière d'aménagement du territoire, l'article 164 de la loi de finances pour 2020 prévoit le lancement de l'expérimentation relative au dispositif fiscal en faveur de l'investissement locatif dit Pinel en Bretagne. Après avis du CRHH du 6 février, grâce à la solidarité de Rennes Métropole, Saint Malo et Dinard, et les îles, un arrêté de la Préfète de région élargira le zonage « Pinel » à des agglomérations qui représentent des marchés importants en termes de besoins en logements intermédiaires et dont les EPCI, délégataires des aides à la pierre, ont fait la preuve ces dernières années de leur capacité de régulation de l'offre (zones B2) (Auray, Brest, St Briec, Lannion, Lorient, Quimper,

Vannes...) mais également à quelques villes qui constituent des pôles d'emploi dynamiques avec des programmes en projet répondant à des besoins avérés en logements intermédiaires (Zones C) : Bain de Bretagne, Fougères, Liffré, Melesse, Vitré).

Pour donner corps à l'engagement du Premier Ministre d'accompagner la poursuite du déploiement de la fibre optique en Bretagne, les échanges sont en cours avec la Ministre en charge de la cohésion des territoires.

3. Le caractère maritime de la Bretagne, réalité majeure de la spécificité bretonne

Conformément au volet maritime du contrat d'action publique, la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit un développement ambitieux de l'éolien flottant avec un premier appel à projet pour un parc en Bretagne Sud dès 2021, parc susceptible d'être étendu rapidement. L'innovation proposée en termes de méthode qui consistait à assurer une maîtrise d'ouvrage de l'Etat et de la Région pour la conduite du débat public préparatoire, est confirmée et mettra en valeur le travail de parfaite coopération sur ce sujet depuis de nombreuses années au sein de la conférence régionale mer et littoral (CRML).

La CRML a également lancé les travaux pour l'élaboration d'un plan d'accompagnement global des filières pêche et aquaculture.

4. La recherche de compétitivité prenant appui sur les compétences humaines avec un fort ciblage sur les productions agricoles et agro-alimentaires bretonnes

Le plan régional d'investissement dans les compétences, signé en avril 2019, est en cours de déploiement. En 2019, il a permis de mettre en œuvre de nouvelles gammes de formation (PREPA, QUALIF Emploi) ainsi qu'une nouvelle mesure de sécurisation des stagiaires de la formation professionnelle (la nouvelle « aide financière »). L'objectif est de favoriser la construction de parcours « sans couture » au bénéfice des personnes en cumul de fragilités. L'implication des entreprises le plus en amont, dans une démarche inclusive, est particulièrement recherchée à travers le soutien de plusieurs projets (sectoriels ou territoriaux) favorisant ainsi le recrutement des personnes bénéficiant des parcours de formation initiés dans le cadre du Pacte et en additionnalité de ce que la Région entreprend déjà au titre de sa compétence dans ce domaine. Ces travaux associent notamment Pôle emploi, pleinement engagé dans la mobilisation des publics et de la mise en œuvre d'actions de formation complémentaires aux gammes financées par la Région.

La construction de l'offre de formation s'appuie sur les travaux d'observation des besoins en compétences intensifiés en coordination avec les branches professionnelles, avec lesquelles le quadripartisme se déploie progressivement, au moyen des nouveaux contrats d'objectifs « emploi, compétences, formation orientation ». Ont été ainsi signés les contrats « Bâtiment », « Pêche, aquaculture, cultures marines », « Travaux publics » et « Métallurgie » et est à venir « Agriculture et Agroalimentaire ».

Sur le volet du développement économique et industriel, le déploiement de la démarche Breizh Fab s'est poursuivi, à l'attention de l'ensemble des entreprises industrielles de Bretagne et sur l'ensemble des territoires de la région. A ce jour, ce sont 290 entreprises qui ont pu bénéficier des dispositifs collectifs et individuels mis en place avec l'ensemble des partenaires concernés et qui travaillent en parfaite complémentarité. Le lien avec le dispositif national des territoires d'industrie a été fait ; un comité de pilotage de la Bretagne industrielle a été organisé en juillet dernier, réunissant les EPCI concernés. Des réunions départementales d'information sont programmées en ce début d'année. Deux nouveaux territoires ont été inscrits dans la carte nationale. Un appel à propositions a été engagé par le Conseil régional, permettant aux EPCI de positionner leurs projets industriels en matière d'attractivité, de développement des compétences ou de dispositifs de mobilités.

En matière d'accompagnement des mutations agricoles, le Conseil régional affirme son ambition dans le cadre de l'engagement du « Bien manger pour tous ». Force est de constater que, à ce stade, les engagements pris par l'Etat dans le cadre du Contrat d'action publique en matière de déconcentration et de fongibilité ne sont pas tenus. Au contraire, les prises de positions gouvernementales vont dans le sens d'une recentralisation de la gestion des fonds et d'une réduction de la capacité à faire de la Région Bretagne. Cela conduit la Région à revendiquer une délégation de gestion complète de la PAC en Bretagne.

5. Soutenir un modèle socio-économique touristique breton performant

Trois projets touristiques bretons sont menés dans le cadre de la convention « France Tourisme Ingénierie » entre la Région Bretagne et l'Etat :

- « Croisières » : en capitalisant sur l'étude menée sur Brest, les travaux mobiliseront les concessionnaires des ports concernés pour orienter les investissements futurs des installations portuaires afin d'optimiser les retombées économiques des escales de croisière.
- « Itinérance à vélo » : la destination touristique « Bretagne Sud – Golfe du Morbihan » a été identifiée pour expérimenter un nouveau modèle économique pour l'itinérance sur les véloroutes et voies.
- « Gîtes patrimoniaux du littoral breton » : des documents cadres et outils permettant de qualifier précisément les attendus pour créer et développer une offre innovante en matière d'hébergements et d'expériences visiteurs conclueront très prochainement ce projet.

6. Le soutien au rayonnement culturel de la Bretagne

S'agissant de la délégation de compétence livre et cinéma de l'Etat au Conseil Régional, elle a été élargie au 1er janvier 2020. Les actions d'éducation artistique sont donc désormais exercées par le Conseil Régional pour le compte de l'État.

Enfin, pour le développement des langues de Bretagne, la CTAP ayant formulé un avis favorable aux modifications législatives permettant aux écoles bilingues privées de bénéficier du forfait scolaire communal, la loi pour une école de la confiance a intégré ce nouveau mode de soutien à l'enseignement bilingue. En outre, le réseau associatif Diwan bénéficie depuis 2019 d'une subvention de 300.000€. Le Ministère de la justice doit quant à lui confirmer l'ouverture d'une réflexion sur l'intégration des signes diacritiques dans l'état civil.

*
* *

La différenciation n'étant pas réservée au conseil régional, d'autres collectivités ont marqué un intérêt pour la démarche et leur volonté d'y prendre part. Ces propositions sont débattues en CTAP, instance de suivi et de pilotage de cette « nouvelle action publique régionalisée » en Bretagne.